

Soumission d'une demande

- (1) En principe, les entreprises voulant être subventionnées doivent soumettre leur demande d'admissibilité au plus tard:
- le jour précédent l'ouverture de leurs installations commerciales <Subventions pour aider au démarrage des Start-ups >
 - Le jour précédent la signature du bail <Subvention de loyer>

Les documents suivants sont requis :

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. Demande d'admissibilité aux subventions (Formulaire n°1)2. Définition des activités commerciales (Formulaire n°2)3. Plans des installations (Formulaire n°3)4. Plan de développement de l'entreprise (Formulaire n°4)5. Certificat d'enregistrement légal et Statuts (Seulement pour l'établissement d'un bureau secondaire au Japon)6. Compte de résultats, déclaration de profits/pertes, rapports d'activité ou autre documents comptables7. Tout autre document indiqué par le gouverneur du département d'Aichi. |
|--|

- (2) Une fois remplis le formulaire de demande (Formulaire n°5) et les documents ci-dessous, veuillez faire la demande de subvention dans les 2 mois suivant :
- L'ouverture des installations commerciales <Subventions pour aider au démarrage des Start-ups>
 - La signature du bail <Subvention de loyer>

<Subventions pour aider au démarrage des Start-ups>
<ol style="list-style-type: none">1. Copie officielle des contrats (facture en l'absence de contrats) et reçus pour les dépenses concernées (Ces documents doivent être des copies officielles signées par le représentant de l'entreprise)2. Certificat d'enregistrement légal et Statuts (sauf pour l'établissement d'un deuxième bureau au Japon).3. Tout autre document indiqué par le gouverneur du département d'Aichi
<Subvention de loyer>
<ol style="list-style-type: none">1. Copie du bail officiel, reçus et autres documents nécessaires.(Ces documents doivent être des copies officielles signées par le représentant de l'entreprise)2. Plan d'accès, plan de masse, plan intérieur et liste des surfaces3. Certificat d'emplois4. Certificat d'enregistrement légal et Statuts (sauf pour l'établissement d'un deuxième bureau au Japon)5. Tout autre document indiqué par le gouverneur du département d'Aichi

- (3) Une décision concernant le montant des subventions sera prise après avoir étudié les documents ci-dessus dans les limites du budget et le demandeur sera informé. Une fois la décision notifiée, il faudra soumettre une Demande de paiement des Subventions (Formulaire No. 7)